



Programme de participation à la
thématique
« *Sur la route des pots rouges* »



Le présent document consiste en un programme d'assistance pour l'achat, la confection et la distribution de pots rouges dans le cadre du programme de classification Les Fleurons du Québec. Ce programme est rendu possible en vertu de l'article 91 paragraphe 1 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les initiatives de bien-être de la population. Ce programme a été mis en place sous les recommandations du Comité d'embellissement de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

1. Objectifs

Le programme a pour objectifs :

- 1.1 D'encourager la participation commerciale afin d'atteindre les recommandations dans le cadre de l'inscription au programme des Fleurons du Québec.
- 1.2 D'harmoniser les efforts d'embellissement.

2. Admissibilité

- 2.1 Avoir rempli et retourné le formulaire de participation disponible à la mairie et/ou sur le site Web de la Ville.
- 2.2 Avoir payé le dépôt de garantie de 30 % du montant au plus tard aux dates limites fixées.
- 2.3 Être une entreprise, une industrie ou une institution établie sur le territoire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.
- 2.4 Respecter les conditions et règlements du programme

3. Avantages

- 3.1 Le participant acquerra un ou des pots rouges auprès de la Ville, qui elle commandera auprès de son fournisseur. Il pourra aussi profiter des escomptes consentis avec celui-ci et ainsi bénéficier de l'effet de partage des frais de livraison.
- 3.2 La Ville défraiera le coût du premier remplissage du pot dans l'année de son acquisition, d'une valeur de 106,33\$ en 2017. Elle défraiera également 50% de la valeur du remplissage pour les participants de 2016 qui se réinscrivent au programme pour une deuxième année.
- 3.3 Les années subséquentes, le participant sera en mesure de faire remplir son pot au tarif préférentiel obtenu par la Ville chez son fournisseur.
- 3.4 Le participant bénéficiera du transport des pots aux frais de la Ville entre le garage municipal et le fournisseur pour l'aller et le retour.

4. Choix possibles pour le participant au programme

- 4.1 Le participant peut acheter le nombre de pots qu'il désire.
- 4.2 Le participant peut obtenir le service de livraison jusqu'au site choisi pour l'emplacement de son pot, mais des frais de livraison seront exigés.

5. Conditions et règlements du programme

- 5.1 Chaque pot sera identifié avec un numéro de série pour en assurer le suivi et l'admissibilité au programme.
- 5.2 Aucun pot, autre que ceux achetés dans le cadre de ce programme, ne sera admissible à ce dernier.
- 5.3 La Ville prend en charge le paiement des frais de remplissage et de confection végétale du pot lors de l'année d'acquisition de ce dernier, et 50% du coût pour les pots acquis en 2016.
- 5.4 Les années subséquentes, le remplissage et la confection végétale s'effectueront aux frais du propriétaire du pot, mais au tarif préférentiel obtenu par la Ville auprès de son fournisseur pour l'ensemble de ses pots.
- 5.5 La ville prend en charge la logistique et les frais de livraison des pots entre le garage municipal (55 rue Saint-Antoine) et le fournisseur.
- 5.6 Le participant pourra demander la livraison de son pot directement à son adresse au coût de 25 \$.
- 5.7 Le participant aura la possibilité d'entreposer son pot au garage municipal durant la saison hivernale au coût de 25 \$ (l'entreposage a lieu sur le terrain extérieur).
- 5.8 Le fournisseur des fleurs peut changer d'une saison à l'autre.
- 5.9 Un renouvellement de l'inscription du participant au programme sera nécessaire à chaque année.
- 5.10 Les pots achetés deviennent la propriété et sont sous la responsabilité des participants au programme dès leur acquisition.
- 5.11 Une personne ne voulant plus participer au programme pourra, si elle le désire, donner ou vendre son pot qui demeurera toujours admissible par la validité du numéro de série.
- 5.12 Le présent programme a une durée d'un an, et pourra être prolongé sur résolution du conseil municipal.
- 5.13 Le programme permettra la participation pour un maximum de pots en fonction de la limite fixée chaque année selon les disponibilités financières affectées à celui-ci.
- 5.14 La saison 2017 du programme est ouverte aux commerçants, industries et institutions seulement, mais dans le cadre où les pots ne seraient pas achetés par ceux-ci, ils pourront l'être par des associations.
- 5.15 Si la demande dépasse l'offre pour une période de commande donnée, la Ville s'engage à donner priorité aux participants selon la formule « Premier arrivé, premier servi » tout en conservant un ratio prédéterminé entre les deux secteurs de la municipalité.
- 5.16 La Ville ne sera tenue responsable d'aucun bris de pots lors du transport ou de la manutention.

6. Choix des pots rouges

Série IKON

Cette série haut de gamme propose des matériaux durables. Ces pots sont comparables à ceux que la ville possède.

Prix fournisseur en septembre 2016

2541 : Ø80 cm x h71cm (31.5'' x 28'') couleur D7 (rouge d'orient) 291,98 \$

Ajouter aux prix ci-dessus les taxes et les frais de livraison

Retourner votre formulaire d'inscription à l'adresse suivante :

***Ville de Métabetchouan Lac-à-la-Croix
Programme d'incitation à la thématique des pots rouges
87 rue Saint-André,
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Canada
G8G 1A1***

Surveillez la page Facebook : www.facebook.com/MetabLALC



G:\Christian\Service des loisirs_prin\Programmes et politiques\Programme incitation à la thématique pots rouge\Programme incitation à la thématique des pots rouge 2016.2017.2018.p208.2 - septembre 2016.docx